

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille Officielle No 32 - Vendredi 7 septembre 2018



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

AVIS À LA POPULATION

Dans le cadre du chantier pour l'installation de deux filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs, nous vous informons que la Commune a procédé, dès le 5 septembre 2018, à des travaux de bûcheronnage dans la forêt située en dessus du chemin du Tirage. Une partie du bois coupé va devoir être acheminée en hélicoptère jusqu'à la carrière du Gras de Rafort. Les troncs des pins noirs abattus seront transportés par hélicoptère entre les 10 et 13 septembre 2018.

Nous remercions, par avance, les riverains de se conformer à la signalisation qui sera éventuellement mise en place.

Les Services techniques (032/752 10 80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Les Services techniques
La Neuveville, le 7 septembre 2018

Avis de construction

Requérante : Famille Jean-Pierre Graber, Chemin des Celliers 41, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Rotilio Ingénierie SA, Ch. du Canal 12, 2016 Cortaillod.

Emplacement : parcelle no 1013, sise au lieu-dit : "Ch. des Celliers 41", commune de La Neuveville.

Projet : transformation et agrandissement du bâtiment : démolition du toit existant et surélévation d'un étage avec attique pour créer un nouveau logement, aménagement d'une terrasse sur garage existant, aménagement d'une terrasse et d'un balcon en façade Sud, création d'un couvert en façade Nord (entrée de la maison), aménagement d'une place de stationnement extérieure, pose de panneaux solaires sur le toit, réalisation de forages et pose d'une PAC par sondes géothermiques.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Zone de protection : objet IFP 1001 "Rive gauche du Lac de Bienne".

Dérogation : art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 septembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 août 2018

La préfète : Stéphanie Niederhauser

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le service de l'équipement, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

TELEMATICIEN/NE

Degré d'occupation: 100 %

Ce poste inclut une participation au service de garde.

Mission:

Assurer le suivi du réseau multimédia (télé réseau), des systèmes de gestion MCR des immeubles communaux et en général des infrastructures à courant faible.

Le détail de l'annonce est disponible sous <http://www.laneuveville.ch/fr> >portrait>actualitéscommunales.

Entrée en fonction : le 1^{er} février 2019 (une date d'entrée en service anticipée peut être envisagée). Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Jean-Claude Scherler, chef d'exploitation, au 032 / 752 10 10 ou (jean-claude.scherler@neuveville.ch).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées à: Conseil municipal, Ressources humaines, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 17 septembre 2018.

La Neuveville, août 2018
Le Conseil municipal

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**du lundi 03 septembre 2018
au vendredi 28 septembre 2018**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : **032 752 10 10**, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

AVIS DE TRAVAUX

Route de Neuchâtel – Extension du projet de réfection de la route cantonale et des réseaux souterrains jusqu'à la limite cantonale avec le canton de Neuchâtel

Avis à la population

Dans le cadre du renouvellement des revêtements sur les routes cantonales, l'office des ponts et chaussées (OPC) souhaite poser une nouvelle couche de roulement jusqu'à la limite avec le canton de Neuchâtel. Ceci formant une suite logique avec le chantier en cours sur la route de Neuchâtel.

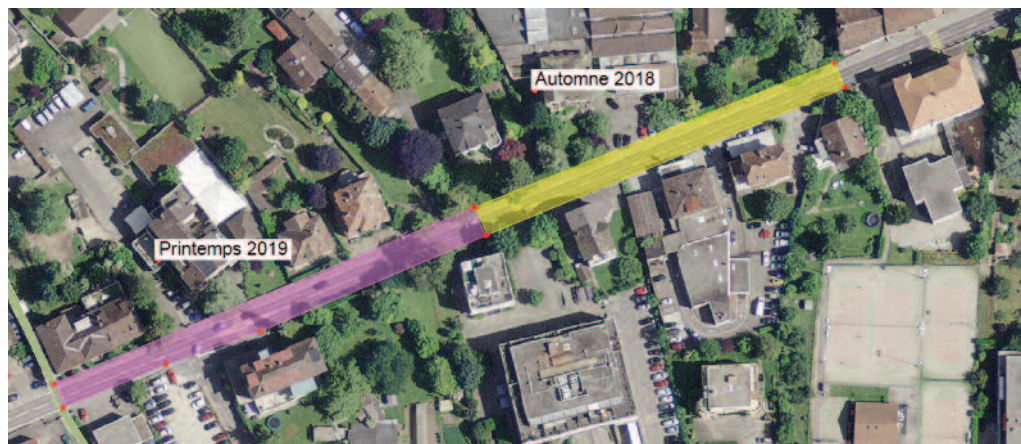
La Commune et le syndicat des eaux TLN vont profiter de cette intervention pour remplacer les infrastructures souterraines.

Ces travaux commenceront début septembre 2018 pour se terminer à la fin novembre 2018 (pour le secteur Ecole de commerce – Migros) et au printemps 2019 (pour le secteur Migros – frontière avec le canton de Neuchâtel).

Durant ces étapes, des changements de signalisation et sens de circulation seront mis en place et certains accès aux habitations seront fermés temporairement selon l'avancement des travaux.

Nous remercions, par avance, la population pour sa patience et sa compréhension.

Les Services techniques (032 752 10 80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.





Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

SEPTEMBRE

Samedi 8 9.30-11.30h
Lundi 10 9.30-11.30h
Mercredi 12 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE

A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

18 septembre dès 16 h 00

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous (032 751 24 29).

C'est avec plaisir que nous vous attendons !

TAILLE AVANT L'HIVER

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2018.**

Avis de construction

Requérant : M. Sylvain Rossel, Vue des Alpes 37, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Philippe Mottet, garde-forestier, Rue Principale 32, 2534 Orvin.

Emplacement : parc. no 2082, au lieu-dit : "La Racine", commune de Nods.

Projet : aménagement d'une piste à machine pour le débardage du bois et pour une utilisation agricole sur une longueur de 130 mètres à cheval sur les communes de Nods et Plateau de Diesse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : prés boisés (art. 66 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 septembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 août 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Parc Régional Chasseral

LE PROGRAMME D' ACTIONS 2020-2024 DU PARC RÉGIONAL CHASSERAL EN CONSULTATION

Depuis le 31 août et jusqu'au 12 octobre, le Parc naturel régional Chasseral a lancé une campagne de consultation auprès des communes et de ses partenaires sur sa prochaine période d'activité, soit 2020 à 2024. Quatorze projets principaux - regroupant parfois plusieurs sous-projets - sont détaillés dans cette demande financière qui sera adressée à la Confédération, une fois la procédure de consultation achevée.

Cette procédure est capitale pour le Parc régional. Car c'est de la demande financière qui résulte de ce programme d'activités que va précisément être déterminé le budget de fonctionnement-valable pour les années 2020 à 2024. Les quatorze projets définis sont pour la plupart le prolongement des activités menées depuis 2001 à ce jour dans les domaines de la nature, du paysage et du patrimoine bâti, du travail de sensibilisation et d'éducation au développement durable dans les écoles ou encore de la promotion des produits du terroir.

Dans ce catalogue de projets, un accent particulier est également porté sur l'élaboration de la nouvelle Charte valable pour la période 2022-2031.

Ces documents permettront au final de réaliser des mesures concrètes comme par exemple l'augmentation des populations d'hirondelles, la restauration de murs en pierres sèches, l'augmentation de la présence de produits régionaux de qualité sur les marchés ou encore des découvertes de lieux et d'histoires insolites de la région. Des projets seront également développés pour améliorer

l'accès et le stationnement aux Prés-d'Orvin ou pour trouver des pistes pour faire vivre des bâtiments historiques emblématiques.

Les documents présentés pour cette consultation sont disponibles à tout un chacun sur le site internet www.parcchasseral.ch. Une fois la consultation terminée, et les remarques et propositions d'adaptation intégrées, le dossier complet sera déposé auprès de la Confédération au premier trimestre 2019.

Stress scolaire?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

Compte pour les dons 80-3100-6
projuventute.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Projet n°2168:
nouvelles chambres d'hôtes
dans l'ancienne étable.

CP 80-32443-2

Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna

« Quand je suis en colère...
... une promenade dans la fraîcheur
des feuilles d'automne m'apaise. »
Un conseil de Magali F., aveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers.
Merci de les aider vous aussi.

UCBAVEUGLES
www.ucba.ch

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

COMMUNE MIXTE
DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE
CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 20 septembre 2018 à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour l'installation de deux abribus dans le village de Lamboing pour la desserte des bus scolaires

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 100'000.00 visant à installer deux abribus dans le village de Lamboing pour la desserte des bus scolaires

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 315'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Lamboing (dès septembre 2019)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 315'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Lamboing (dès septembre 2019)

3. Approbation du Règlement communal

concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées

a) Présentation du Règlement communal concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques

b) Approbation des modifications du Règlement communal concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées

4. Proposition de modification du mode d'élection portant sur la désignation par le Corps électoral des délégués communaux auprès des Syndicats intercommunaux et, notamment, du Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED)

a) Présentation des modifications envisagées

b) Prise de position du Conseil communal

c) Décision de l'Assemblée communale sur la proposition de modification du mode d'élection portant sur la désignation par le Corps électoral des délégués communaux auprès des Syndicats intercommunaux et, notamment, du Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED)

5. Informations du Conseil communal

6. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 17 août 2018

**INFORMATION DU SERVICE
DES CONSTRUCTIONS**

Vous avez l'intention d'exécuter des travaux de rénovation, vous projetez d'agrandir votre maison, de changer vos fenêtres, d'apporter des modifications à votre façade, etc. La commune souhaite être avertie de ces travaux afin de pouvoir déterminer avec vous si une demande de permis de construire est nécessaire. Certains travaux, même s'il s'agit d'un entretien, sont soumis à une demande de permis.

N'hésitez pas à nous contacter !

Nous vous remercions de votre compréhension.

Commission de constructions

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles



COMMUNE MIXTE DE
PLATEAU DE DIESSE

**Mise au concours**

L'administration de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
recherche pour le 1^{er} janvier 2019
et pour une durée indéterminée,

**Un employé administratif
(taux d'occupation de 40% à 60%)**

Champs d'activités

- Accueillir les citoyens au guichet et par téléphone
- Gestion des registres informatiques du contrôle des habitants
- Tenue du registre civique et participation à l'organisation des votations et élections
- Gestion des publications officielles
- Gestion des archives communales
- Rédaction de correspondance courante

Profil souhaité

- Titulaire d'un CFC d'employé de commerce
- Sens de l'organisation et des responsabilités, rigueur et fiabilité
- Sens de l'entregent dans les relations avec la population
- Parfaite maîtrise du français et de l'orthographe
- Quelques années d'expérience dans un poste similaire
- De bonnes notions en matière de droit des constructions constitueraient un atout

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,
La Chaîne 2, 2515 Prêles,

jusqu'au 30 septembre 2018.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

La candidature est également ouverte à l'interne



Ensemble faisons vivre notre région !

FOIRE DE DIESSE

La foire se déroulera cette année le **lundi 29 octobre**. Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire ! Prix forfaitaire de 20.00 pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les bienvenus !



RECHERCHE DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ

Le Groupe d'Animation de Prêles est un groupe subventionné par la Commune de Plateau de Diesse, responsable d'organiser divers événements culturels afin d'offrir à la population quelques divertissements annuels dans le village de Prêles.

Ce groupe, appelé le GAP, est formé d'un comité composé de sept personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie de la région et de développer l'animation de la Commune.

Pour ce faire, nous recherchons urgemment deux personnes, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter de nouvelles idées et motivées à donner un peu de leur temps (7 comités annuels environ) pour donner de la vie au village.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec son Président, Monsieur Hermann Barth, au 078 614 68 04.

PASSAGE DU BIBLIOTBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



3^{ème} trimestre 2018

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal

«Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,

entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du

Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,

entre 14h30 et 15h30

15 septembre, 29 septembre

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 8 et 9 septembre 2018, le gardiennage sera assuré par Anick Wirz-Rousselet.

Le Comité

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE - EXPOSITION DES PROJETS



Les 28 et 29 août 2018, le jury, formé de membres professionnels, non-professionnels, de spécialistes-conseil ainsi que du maire et du responsable du dicastère, s'est réuni dans le but de juger les projets. Le jury a examiné et noté anonymement les 10 projets selon le règlement et programme du concours selon SIA 142. Les architectes ont été informés des résultats le 31 août 2018.

C'est ainsi avec plaisir que nous vous convions à venir admirer l'ensemble des projets et bien sûr découvrir le gagnant du concours !

Les visites se dérouleront

**du vendredi 31 août 2018
au dimanche 9 septembre 2018 y compris,**

**de 10h00 à 12h00 les samedis et dimanches
et de 18h00 à 20h00 en semaine**

à la petite salle, halle de gymnastique, Prêles

Venez nombreux !

Avis de construction

Requérant : M. Sylvain Rossel, Vue des Alpes 37, 2515 Prêles.

Auteur du projet : M. Philippe Mottet, garde-forestier, Rue Principale 32, 2534 Orvin.

Emplacement : parc, no 1019.02, au lieu-dit : "Chemin de l'Envers", Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet : aménagement d'une piste à machine pour le débardage du bois et pour une utilisation agricole sur une longueur de 130 mètres à cheval sur les communes de Nods et Plateau de Diesse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 septembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 août 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Tel 143
Die Dargebotene Hand
La Main Tendue
Telefono Amico

**SOULAGEZ
VOS PROCHES**

Commandez la brochure «Mes dernières volontés» www.143.ch. Ce qu'il faut savoir et comment s'y prendre.



Contournement autoroutier de Bienne par l'ouest : désengorgement moins important confirmé

Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport sur la comparaison technique entre le projet définitif de contournement ouest de Bienne par l'A5 et l'idée alternative du comité « Axe ouest : pas comme ça ! ». Le rapport arrive à la conclusion que la proposition alternative a plus d'inconvénients que le projet définitif, et qu'elle est moins efficace pour désengorger les quartiers.

L'idée alternative au contournement autoroutier de Bienne par l'A5 présentée par le comité « Axe ouest : pas comme ça ! » en novembre 2017 a suscité l'intérêt du canton. Le Conseil-exécutif l'a fait examiner dans le cadre d'une motion émanant du Grand Conseil. Les spécialistes arrivent à la conclusion qu'elle présente trop d'inconvénients par rapport au projet définitif.

Examen approfondi

Comme ces inconvénients n'avaient été communiqués que sommairement, le Grand Conseil a demandé en juin de faire examiner de près l'idée alternative. Le nouveau rapport est fondé sur les expertises de trois bureaux d'ingénieurs, sur la documentation de projet et sur des discussions avec le comité.

Le rapport présente en détail aussi bien le projet définitif que l'idée alternative, qu'il compare sous différents angles : « développement des transports et de l'urbanisation », « construction », « entretien/exploitation » et « finances ». Il confirme que l'idée alternative pourrait certes être réalisée, mais, dans l'ensemble, les spécialistes ne relèvent aucun avantage significatif par rapport au projet définitif.

Moins onéreuse, mais désengorgement réduit

Le rapport arrive à la conclusion que l'idée alternative permettrait de désengorger moins bien les quartiers que le projet définitif. Ses coûts bruts seraient plus faibles et les travaux dureraient moins longtemps. Malgré un temps de construction réduit, l'axe ouest serait mis en service beaucoup plus tard, vu que l'idée alternative devrait d'abord être planifiée en détail, approuvée par le Conseil fédéral et remise à l'enquête. Par ailleurs, le rapport pointe les inconvénients de l'idée alternative sur les plans structurel, opérationnel et de trafic liés à l'exploitation d'un tube unique.

Le projet définitif, en revanche, est abouti techniquement, écologique et il a été examiné par l'Office fédéral des routes (OFROU). Il prévoit en outre des mesures d'accompagnement au trafic, sans compter que les concepts urbains des communes de Bienne et de Nidau sont adaptés au projet. La Confédération et le canton ont investi 65 millions de francs en tout dans la planification du projet, qui est prêt à être réalisé.

Un débat fondé sur des faits

Le Conseil-exécutif a pris connaissance de la comparaison technique entre le projet définitif et l'idée alternative. Il est conscient que les pouvoirs publics ont investi des montants importants dans la planification du contournement ouest de Bienne par l'A5 ces dernières années et qu'ils ont étudié d'innombrables options dans le cadre d'un processus global et participatif. La comparaison technique met en évidence, sur la plupart des points, les avantages du projet définitif sur l'idée alternative du comité. Au vu des faits soigneusement vérifiés par

des expertises externes, le Conseil-exécutif et les responsables de l'OFROU ne sont pas disposés à financer une nouvelle planification qui coûterait des millions et retarderait davantage encore le désengorgement de la ville de Bienne.

Partant de la comparaison technique, le Conseil-exécutif ouvre le dialogue avec les parties et avec la population, afin de prendre en compte leurs attentes. « Je suis convaincu que le débat animé sur le contournement de Bienne se poursuivra dans le cadre d'un processus démocratique, même après la publication de ce rapport. En tant que représentant du canton, j'ai hâte d'entendre les citoyennes et les citoyens », affirme le président du Conseil-exécutif Christoph Neuhaus, directeur des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne.

A l'issue de rencontres publiques, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne élaborera, sur la base des informations collectées, une proposition à l'intention de la délégation des autorités pour l'A5, afin de permettre à celle-ci d'arrêter la suite de la procédure.

Prison régionale de Moutier Reconversion dans l'accueil de détenus administratifs

La Prison régionale de Moutier héberge désormais principalement des détenus administratifs. Commencée pendant l'été, la reconversion est terminée. Actuellement, la prison accueille une vingtaine de personnes. Elle conserve aussi quelques places de détention avant jugement ou d'arrêt de police.

La nouvelle stratégie cantonale de l'exécution judiciaire vise une séparation des formes de détention, une gestion économique et la modularité des constructions. Auparavant, la Prison régionale de Moutier proposait des places de détention avant jugement, mais aussi des places pour l'exécution des peines ou les placements à des fins d'assistance.

La Direction de la police et des affaires militaires (POM) a décidé de spécialiser la mission de l'établissement prévôtois, qui se consacrera avant tout à la détention administrative, en attendant la création d'un établissement distinct destiné à environ 80 personnes. La Prison régionale de Berne accueille 30 à 35 détenus administratifs. A Moutier, 23 à 26 places sont prévues, dont quatre pour des femmes ; en ce moment, une vingtaine d'hommes les occupent, encadrés par des spécialistes.

Infrastructure revalorisée

Le bilan de la reconversion est positif. L'infrastructure existante dans l'établissement prévôtois a été développée afin d'améliorer les prestations spécifiques aux nouveaux détenus. Des espaces communautaires ont été créés. En outre, les détenus administratifs ont la possibilité de travailler et de recevoir des visites, le régime qui leur est appliqué étant un peu plus souple. Ils n'ont pas le droit pour autant de quitter le bâtiment

La prison de Moutier conserve cinq places de détention avant jugement ou d'arrêts de police afin de couvrir les besoins des autorités de justice. Elle reste donc une prison régionale qui respecte les dispositifs de sécurité. Les aménagements réalisés sont réversibles, si nécessaire, et ils satisfont déjà en partie aux exigences de la nouvelle loi cantonale sur l'exécution judiciaire.

Projet bernois de protection des plantes Canton et agriculture préoccupés par la santé des eaux

Les mesures effectuées par le Laboratoire cantonal de la protection des eaux et du sol montrent que les petits cours d'eau sont parfois fortement pollués par les produits phytosanitaires. Le canton, la Confédération et les milieux agricoles cherchent à réduire cette dégradation dans le cadre du projet bernois de protection des plantes.

Le projet bernois de protection des plantes vise à réduire l'utilisation de produits chimiques dans les eaux. Il est suivi par le Laboratoire de la protection des eaux et du sol de l'Office des eaux et des déchets, qui contrôle l'efficacité des mesures par un monitoring très strict des eaux. Les responsables ont présenté à Bätterkinden les premiers résultats des mesures. Les analyses montrent qu'il est nécessaire d'agir, les eaux et les effluents des stations d'épuration étant en partie fortement contaminés par des produits phytosanitaires. Elles ont permis de détecter 81 substances, dont douze sont critiques pour les organismes aquatiques. D'autres substances critiques ont été trouvées dans les effluents des stations d'épuration, mais il n'est pas certain qu'elles proviennent uniquement de l'agriculture.

Protéger les eaux

En se référant à ces résultats, les milieux agricoles recherchent des solutions de remplacement de concert avec des spécialistes. Il est envisagé, par exemple, de renoncer aux herbicides, notamment pour les cultures de pommes de terre ou de betteraves sucrières. Au besoin, les places de remplissage et de lavage sont adaptées pour les pulvérisateurs afin d'éviter que les produits ne dégradent les eaux.

Les agriculteurs, partie de la solution

En présentant les résultats du monitoring, le directeur cantonal de l'économie publique Christoph Ammann a souligné que le problème des apports excessifs de produits phytosanitaires dans les eaux ne pouvait être résolu que par une coopération étroite entre le Laboratoire de la protection des eaux et du sol et les exploitations agricoles. « Ils doivent travailler main dans la main pour réussir », a insisté le conseiller d'Etat. Le monitoring a montré la nécessité de poursuivre sans relâche le projet bernois de protection des plantes.

L'Association des paysans bernois pense elle aussi qu'une action s'impose en matière de protection des plantes. En participant au projet et au monitoring, ses membres contribuent activement à la recherche d'une solution et s'assurent que les mesures à venir seront réalisables, a ajouté son président Hans Jörg Rügsegger.

Les enseignements tirés du projet bernois de protection des plantes profiteront au plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

info@aul-be.ch

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 7 septembre

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Culte de l'enfance du cycle 1 : 16h30 à la Maison de paroisse. Les enfants de la 3e à la 6e sont les bienvenus pour faire connaissance et démarrer une nouvelle saison: bricolages, histoires de la Bible, chants, animation.

Dimanche 9 septembre

10h culte avec sainte Cène

John Ebbutt, pasteur

Jean 2, 1-12 : le vin des noces

Chants : 118, 47-15, 41-20 ; 62-41, 24-05, 62-72

Mercredi 12 septembre

10h partage biblique et prière à la Blanche Eglise

A été confiée à Dieu dans l'espérance de la vie nouvelle: Katharina Hirt. Nos pensées sont avec les proches.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 9. September

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfrn. Brigitta Stoll.

Pikettdienst

3. bis 9. September: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (Tel. 079 439 50 99).

10. bis 16. September: Pfr. André Urwyler

(Tel. 031 971 06 44).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 9 septembre

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 11 septembre

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Dimanche 16 septembre

10h Célébration œcuménique à Mon Repos

Fête fédérale d'action de grâces

La Parole autour d'un café

Invitation à partager la Parole autour d'un café chaque vendredi à 9h à la salle du conseil de paroisse, Mornets 15, La Neuveville et chaque dernier vendredi du mois à 9h au restaurant du camping de Prêles. Pas besoin de vous inscrire. Bienvenue à toutes et à tous dès le 28 septembre 2018.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 9 septembre

Culte à 10h à Diesse, thème: Quelles paroles vous fait avancer dans la vie ?

Dimanche 16 septembre

Culte à 10h à Mon Repos, La Neuveville

Reprise du catéchisme

Les parents des enfants concernés ont dû recevoir des informations. Pour toutes questions, merci de contacter le pasteur Stéphane Rouèche

8ème édition de la Course de la Solidarité

Un grand merci pour le magnifique soutien populaire et solidaire. Pour la première fois le nombre de marcheurs et coureurs a dépassé les 300. Vous trouverez les résultats sur le site www.ref-diesse.ch

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche
032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 9 septembre

10h, culte Nods

Vendredi 14, 21 & 28 septembre

9h00, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 16 septembre

10h, culte La Neuveville

Culte régional à Mon-Repos

Dimanche 23 septembre

10h, culte Diesse

Transport, départ 9h40 au parc de l'église

Dimanche 30 septembre

10h, culte Nods la Golaye. Culte régional suivi d'un pique-nique. Apéritif, soupe aux pois et salades offerts.

Grillades possibles. Transport : navette du parking du Cheval-Blanc dès 8h30, 8h50, 9h10, 9h30. Marche :

rendez-vous à 8h45 à La Pierre-Grise avec un guide

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, à la salle Schlaeffli, Rue des Fossés

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 8 septembre

9h30 Partage de la Parole

10h30 Culte, pasteur Pierrick Avelin

Mercredi 12 septembre

19h30 Réunion de prières

20h Etude de l'Apocalypse



REPRISE DU CULTE DE L'ENFANCE

**Vendredi 7 septembre,
16h 30 Maison de paroisse**

Chers parents, si vous désirez que votre enfant (3^{ème} à la 6^{ème} année scolaire) suive le culte de l'enfance, c'est-à-dire le catéchisme du cycle I, vous êtes cordialement invités à venir avec lui le vendredi 7 septembre à la Maison de paroisse, chemin de la Raisse 3. Vous ferez connaissance avec Wanda Sunier et Annemarie Maillat qui se réjouissent de vous rencontrer et d'accueillir votre enfant dans le groupe.

Pour d'éventuelles questions :
info@paref2520.ch / Tél : 032 751 10 35

STRESSÉ ? FATIGUÉ ?

L'alcool n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture

de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

Agenda / Musées

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril

au 28 octobre 2018. Ouvert tous les samedis et dimanches

de 14h30 à 17h30, du 17 juin au 9 septembre 2018.

Exposition temporaire "Collection 2000-2017 ou la vie privée des

objets dans les musées "

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition temporaire «Ernst Geiger (1876-1965) et le Fornel».

Ouvert tous les samedis et les dimanches de 13h30 à 17h,

du 6 mai au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Rens. tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas

atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du

réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles

Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service

dentaire d'urgence sont payables au comptant.